



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Déchets ménagers

Ce sont tous les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage.

Déchets dits «assimilés»

Ce sont les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages (car ils ne présentent pas de contraintes techniques particulières, ni des quantités trop importantes).

Il s'agit des déchets des entreprises (*ex: artisans, commerçants*) et du secteur tertiaire (*ex: administrations*).

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Déchets dits «assimilés»

Déchets des entreprises (artisans, commerçants) et du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.



Déchets ménagers

Déchets occasionnels

Déchets verts
Encombrants
Gravats
Mobilier



Ordures ménagères

Ordures ménagères résiduelles



Collectes séparées

Emballages
Papiers
Verre
Cartons bruns



Les **déchets ménagers et assimilés** sont donc les déchets ménagers et les déchets assimilés, c'est-à-dire les déchets collectés par le Service Public de Gestion des Déchets.